

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DECLINE 1.5 EW**

de la société **CHEMINOVA AGRO FRANCE**,
enregistrée sous le n°2020-1936

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Pour la délivrance d'une telle décision
la nécessite des autorisations
de mise sur le marché

Manche-Charente de GUENIN

Informations générales sur le produit

Noms du produit	DECLINE 1.5 EW JABAL
Type de produit	Générique
Titulaire d'origine	FMC CHEMICAL s.p.r.l
Nouveau titulaire	CHEMINOVA AGRO FRANCE S.A.S. 11bis, quai Perrache 69002 LYON
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	15 g/L – deltamétrine
Numéro d'intrant	2140333
Numéro d'AMM	2140183
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 21 AOUT 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN